



Chine

Sources : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »
SER de Pékin, CIA World factbook

Données générales

Superficie : 9,6 millions de km²

Capitale : Pékin (Beijing, 北京)

Monnaie : le Renminbi (CNY)

Langue officielle : chinois (mandarin)



Sources : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Population : 1 330 millions d'habitants (estimation juillet 2010), soit 21 fois la population française et 2,7 fois celle de l'Union européenne. La population urbaine est estimée à 620 millions de personnes, auxquelles il convient d'ajouter 120 à 150 millions de travailleurs migrants non enregistrés (les « *mingong* »).

Démographie : l'âge médian est de 35,2 ans, l'indice de fécondité est de 1,54 enfants par femme en 2010. Conséquence directe de la politique de l'enfant unique, il naît 114 garçons pour 100 filles. L'espérance de vie moyenne est de 74,5 ans. La population urbaine est de 43 % (taux d'urbanisation entre 2005 et 2010 : 2,7 % par an).

Infrastructures (routes, rails) : la Chine comptait, à la fin de l'année 2009, 3,86 millions de kilomètres de routes, 86 000 km de voies ferrées et 7 ports de trafic supérieur à 4 millions de conteneurs équivalent vingt pieds (EVP). Elle compte également 166 aéroports par où ont transité 200 millions de passagers en 2009. Le plan de relance chinois de 450 Mds EUR a très largement bénéficié à ce secteur.

Données politiques

Type de régime

La Chine est, depuis 1949, un État socialiste et une République populaire. Le président de la République et Secrétaire général du parti communiste chinois est M. HU Jintao, et le Premier ministre M. WEN Jiabao.

Les dernières et prochaines élections

Le 17^e Congrès du PCC d'octobre 2007 puis l'Assemblée nationale populaire (ANP) de mars 2008 ont renouvelé le tandem actuellement en place. La durée du mandat étant de 5 ans, la prochaine équipe dirigeante sera désignée en 2012.

Les principaux dirigeants

Type de régime et principaux dirigeants : La Chine est, depuis 1949, un État socialiste et une République populaire. Le président de la République et Secrétaire général du parti communiste chinois est M. HU Jintao, et le Premier ministre M. WEN Jiabao.

Élections : Le 17^e Congrès du PCC d'octobre 2007 puis l'Assemblée nationale populaire (ANP) de mars 2008 ont renouvelé le tandem actuellement en place. La durée du mandat étant de 5 ans, la prochaine équipe dirigeante sera désignée en 2012.

Données économiques en 2010

Principaux indicateurs du pays (2010)

Indicateurs	Chine	France
PIB	5 879 Mds USD	1 950 Mds EUR (environ 2 710 Mds USD)
Déficit public en % du PIB	-2,8 %	7,5 %
Dette publique en % du PIB	17,7 %	78,1 % (en 2009)
PIB par habitant	3 739 USD (chiffre 2009)	30 400 EUR (environ 42 200 USD)
Taux de croissance	10,3 %	1,6 %
Taux d'inflation	3,3 %	1,8 %
Taux de chômage	4,1 %	9,8 %

Sources : Commission européenne, INSEE, DGTrésor, SER de Pékin.

Situation économique et financière du pays

Depuis 1978, le développement économique de la Chine, fondé sur une industrie à faible valeur ajoutée et la compétitivité internationale du pays, lui a permis de s'insérer dans l'économie mondiale. Désormais, la priorité est accordée à l'innovation, engendrant un investissement en R&D considérable : 1,7 % du PIB en 2009 (contre 0,6 % en 1995), soit la 3^e position après les États-Unis et l'Union européenne. Le potentiel humain est colossal : 23 millions d'étudiants, 1,1 million de chercheurs, 100 000 doctorants... La Chine envisage de consacrer 2,5 % de son PIB à la R&D en 2020, afin de restreindre la technologie importée à moins de 30 %. Longtemps positionnée comme centre d'assemblage et de réexportation d'Asie de l'Est, la Chine substitue de plus en plus sa production aux intrants importés, ce qui lui permet d'augmenter la valeur ajoutée de ses exportations et explique la rapide expansion de son excédent commercial (de 24 Mds USD en 2000 à 185 Mds USD en 2010).

Une telle croissance a induit la transformation économique la plus rapide des cinquante dernières années dans le monde, d'où un relèvement des revenus, l'émergence d'une classe moyenne forte de plusieurs dizaines de millions de personnes et un recul sensible du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue. Cette réduction de la pauvreté est à mettre à l'actif des réformes qui ont réinséré la Chine dans l'économie mondiale; la croissance a, notamment, bénéficié de la grande ouverture commerciale de la Chine (taux d'ouverture de 35 %, équivalent à celui de la Belgique), qui a suivi son entrée à l'OMC en 2001. Néanmoins la Banque mondiale estime, qu'aujourd'hui encore, 150 millions de Chinois vivent avec moins de 1,25 USD par jour.

Avec environ 10,3 % de croissance, la Chine demeure en 2010 le 1^{er} contributeur à la croissance mondiale, et est devenu la 2^e économie mondiale, dépassant un Japon en récession. La croissance restera forte, maintenue par les moteurs essentiels que sont l'accumulation de capital, l'urbanisation et la transition vers l'économie de marché. À long terme, le géant asiatique se profile comme la 1^{re} puissance commerciale et industrielle du monde en 2050.

La mutation économique de la Chine a été extrêmement rapide depuis l'engagement du processus de réforme, il y a à peine plus de 30 ans. Au cours des deux dernières décennies, la croissance économique s'est établie en moyenne à près de 10 %, rythme bien supérieur à celui de la croissance mondiale, qui devrait continuer sur sa lancée pour quelque temps encore. La seule réelle baisse d'activité durant cette période a été enregistrée en 1989-1990, après les événements de Tiananmen.

Une politique de rééquilibrage de la croissance a débuté en 2007, invitant la Chine à reconsidérer ses orientations et stratégies internes, et à prendre davantage en compte le capital humain que représentent ses 1,33 milliards

d'habitants. En 2008, année des Jeux olympiques, la Chine connaît son premier ralentissement économique après 10 années fastes ; elle est, de plus, inévitablement touchée par la crise internationale, en particulier par la récession américaine dont dépendent ses exportations. L'année 2009 s'est déroulée ainsi dans un contexte économique dégradé, dans un contexte sensible lié à la commémoration de plusieurs anniversaires symboliques (dont le 60^e anniversaire de la République populaire). Néanmoins le plan de relance décrété par les autorités à la fin de 2008 a manifesté ses effets dès le 2^e trimestre 2009. La Chine fut ainsi le premier pays à montrer des signes de reprise. L'Exposition universelle de Shanghai et les Jeux asiatiques en 2010 ont permis à la Chine de démontrer sa place de puissance mondiale sur la scène internationale.

Politiques fiscales

Le **cadre juridique de la fiscalité** en Chine était traditionnellement caractérisé par la dichotomie entre, d'un côté, un régime fiscal s'appliquant aux entreprises domestiques et, de l'autre, un régime touchant les entreprises étrangères. En particulier, les investissements étrangers bénéficiaient de divers avantages fiscaux spécifiques. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le traitement fiscal des entreprises domestiques et étrangères est harmonisé.

L'impôt sur les bénéfices des entreprises : depuis le 1^{er} janvier 2008, le taux applicable est de 25 % (contre 33 % dans le système précédent) et de 20 % pour les petites entreprises à petits revenus. Des avantages sont accordés en fonction des secteurs d'activité (taux préférentiel de 15 % pour certaines entreprises de pointe dans les secteurs encouragés), ou de la localisation (au titre des encouragements à investir dans l'Ouest de la Chine).

La **TVA** s'applique aux ventes et aux importations de biens ainsi qu'aux services de transformation, de réparation et d'installation. Le taux de droit commun est fixé à 17 % et le taux réduit à 13 % (produits de première nécessité, comme les produits agricoles). Les immobilisations échappent désormais à cet impôt. La TVA à l'export peut être partiellement récupérée.

La **taxe sur l'activité** (« *business tax* » en anglais) concerne toute entité, individu ou entreprise, engagée dans une activité consistant à fournir un service dans divers domaines (communication, transports, construction, finance, assurance, télécommunications, culture et sport), à transférer des actifs immatériels, ou à vendre des propriétés immobilières. Cette taxe, calculée sur le chiffre d'affaires à un taux variant de 3 à 20 % (généralement 5 %) selon la nature de l'activité considérée.

D'autres taxes et accises s'appliquent à certains secteurs particuliers.

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

Conventions multilatérales

- **L'AMGI** (ou en anglais : MIGA) : concernant la garantie des investissements, la Chine est, dans le cadre de la Banque mondiale, membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). En Chine, l'AMGI soutient activement l'investissement étranger direct dans les secteurs de la production industrielle, des infrastructures, de l'énergie électrique et de la gestion des eaux.
- Le **CIRDI** : pour tout différend concernant les investissements en Chine, la Chine a adhéré le 6 février 1993 à la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États.
- **L'OMC** : un tournant dans les engagements internationaux de la Chine reste évidemment son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce le 11 décembre 2001.

Conventions bilatérales France-Chine

La France et la Chine ont signé des conventions bilatérales dans les domaines suivants, concernant les relations économiques :

- l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu en date du 30 mai 1984 (entré en vigueur en France le 22 février 1985) ;
- l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements en date du 30 mai 1984 (entré en vigueur en France le 19 mars 1985) ; un nouvel accord a été signé en 2007, et devrait être prochainement ratifié ;
- l'accord à long terme sur le développement des relations économiques et de la coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine, signé à Pékin le 16 avril 1985 ;
- l'accord d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine, signé à Pékin le 4 mai 1987.

Commerce extérieur

Importations en 2010 : 1 394,8 milliards USD

Exportations en 2010 : 1 577,9 milliards USD

Poids de la France dans les importations de Chine : 1,2 % des importations chinoises en 2010 viennent de France (la France est son 13^e fournisseur).

État des lieux du commerce extérieur

Les dix premiers clients de la Chine (Mds EUR)

Rg	Pays	Exportations 2009	Part (%)	Part cumulée (%)	Rg	Pays	Exportations 2010	Part (%)	Part cumulée (%)
1	États-Unis	157,75	18,37	18,37	1	États-Unis	214	18,0 %	18,0 %
2	Hong Kong	118,52	13,80	32,17	2	Hong Kong	165	13,8 %	31,8 %
3	Japon	69,57	8,10	40,27	3	Japon	91	7,7 %	39,5 %
4	Corée	50,27	4,47	44,74	4	Corée du Sud	52	4,4 %	43,8 %
5	Allemagne	35,68	4,16	48,9	5	Allemagne	51	4,3 %	48,2 %
6	Pays-Bas	26,15	3,05	51,95	6	Pays-Bas	38	3,2 %	51,3 %
7	Royaume-Uni	22,31	2,60	54,55	7	Inde	31	2,6 %	53,9 %
8	Singapour	21,49	2,50	57,05	8	Royaume-Uni	29	2,5 %	56,4 %
9	Inde	21,15	2,46	59,51	9	Singapour	24	2,1 %	58,4 %
10	France	15,31	1,78	61,29	10	Italie	24	2,0 %	60,4 %
					13	France	21	1,8 %	-
(1)	UE	168,84	19,6	-	(1)	UE	235	19,7 %	-

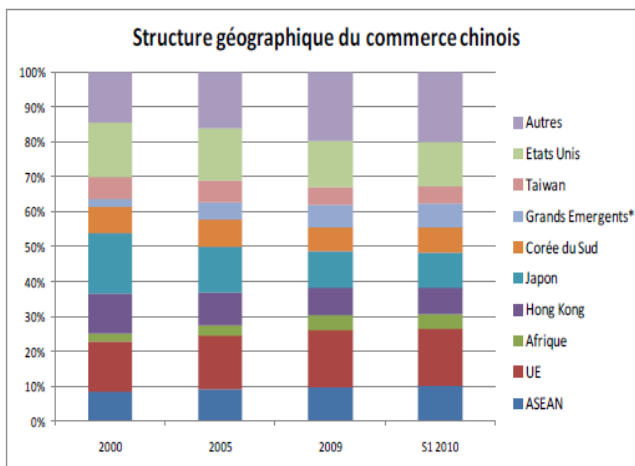
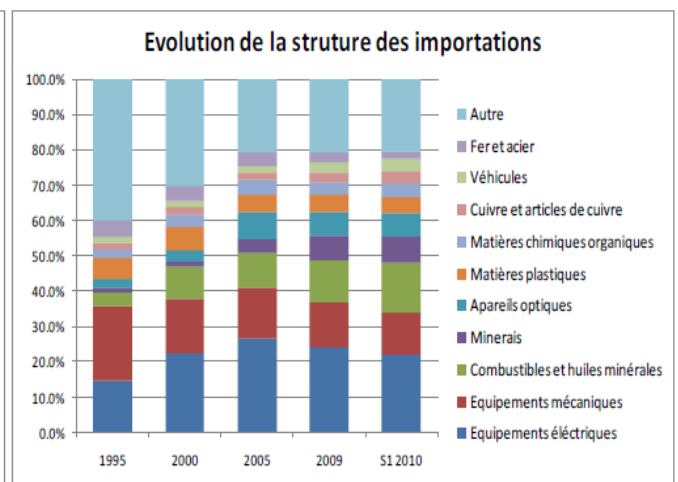
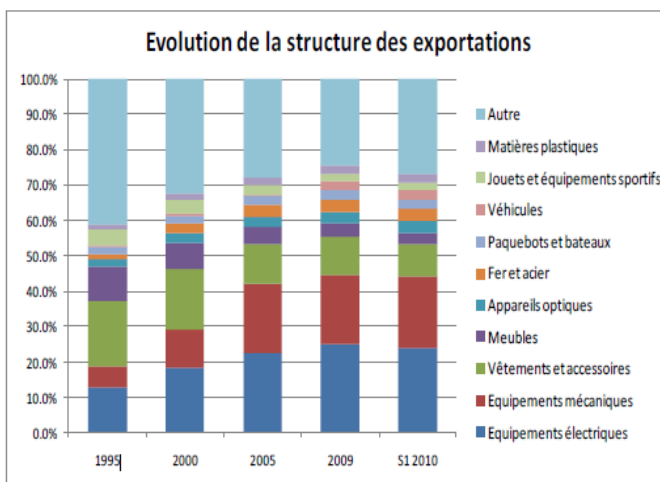
Source : Service économique régional de Pékin

Les dix premiers fournisseurs de la Chine (Mds EUR)

Rg	Pays	Importations 2009	Part (%)	Part cumulée (%)	Rg	Pays	Importations 2010	Part (%)	Part cumulée (%)
1	Japon	93,33	13,03	13,03	1	Japon	133	12,7 %	12,7 %
2	Corée	72,93	10,18	23,22	2	Corée du Sud	104	9,9 %	22,6 %
3	Chine RPC	61,66	8,61	31,83	3	Taiwan	87	8,3 %	30,9 %
4	Taiwan	61,04	8,52	40,35	4	RPC	81	7,7 %	38,5 %

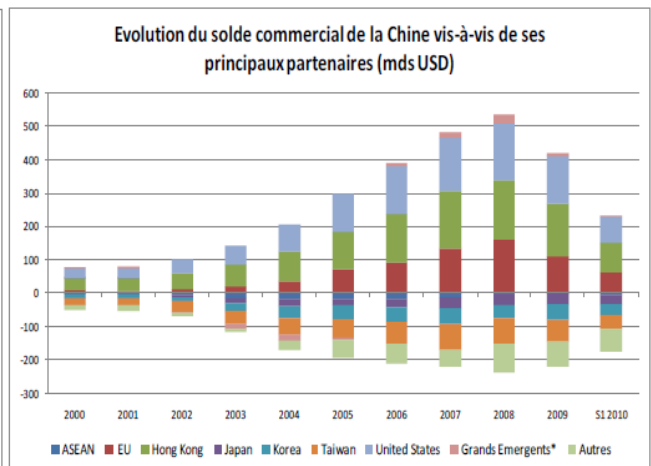
5	États-Unis	55,45	7,74	48,09	5	États-Unis	77	7,3 %	45,9 %
6	Allemagne	39,93	5,58	53,67	6	Allemagne	56	5,3 %	51,2 %
7	Australie	27,99	3,91	57,58	7	Australie	46	4,3 %	55,5 %
8	Malaisie	22,91	3,20	60,78	8	Malaisie	38	3,6 %	59,1 %
9	Brésil	20,14	2,81	63,59	9	Brésil	29	2,7 %	61,9 %
10	Thaïlande	17,78	2,47	66,06	10	Thaïlande	25	2,4 %	64,2 %
19	France	9,33	1,30	-	20	France	13	1,2 %	-
(2)	UE	91,42	12,7	-	(2)	UE	127	12,1 %	-

Source : Service économique régional de Pékin



(*) Brésil, Inde, Russie, Mexique

Source : Service économique régional de Pékin

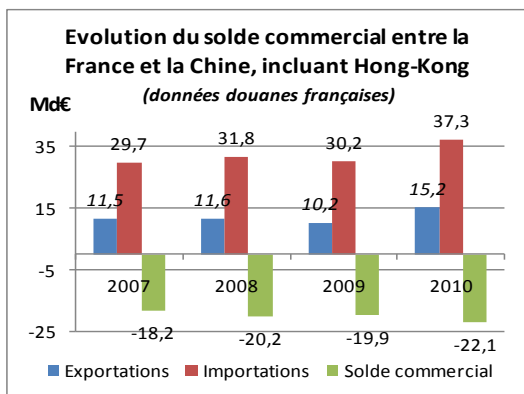


L'évolution des échanges bilatéraux entre la Chine et la France

(source : Service économique régional de Pékin, Ambassade de France en Chine)

Le niveau de nos exportations vers la Chine augmente de 39,4 % entre 2009 et 2010 à 11,0 Mds EUR après la stabilisation de 2008 et la baisse de 2009 (- 12,5 %). Nos importations de Chine augmentent parallèlement de 23,7 % par rapport à 2009. Mais le montant de ces importations, 36,9 Mds EUR, tend néanmoins à dégrader le solde commercial (25,9 Mds EUR) par rapport à 2009 (- 21,9 Mds EUR en 2009) malgré l'excellent résultat en matière d'exportations, qui représente une contribution de 0,8 points à la croissance des exportations françaises en 2010.

La consolidation de nos échanges avec Hong-Kong au sein de nos échanges avec la Chine, esquisse une situation un peu meilleure, avec un déficit commercial de - 22,1 Mds EUR.



Source : Service économique régional de Pékin

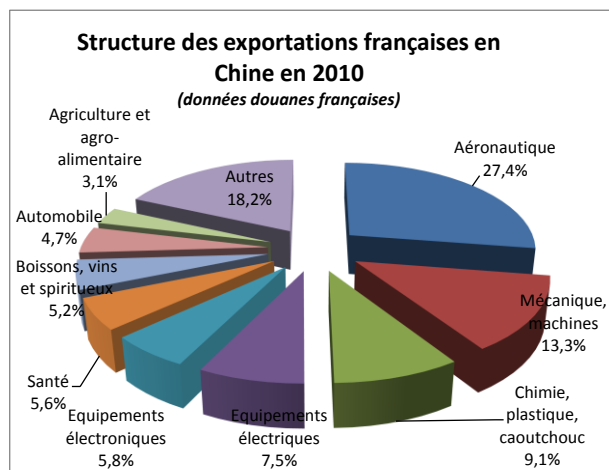
Selon les statistiques chinoises^(*), la part de marché française en Chine connaît une diminution de 1,30 % en 2009, à 1,23 % en 2010. La hausse des importations chinoises en provenance de France (+ 39 %) reste inférieure à la hausse des importations totales chinoises (+ 47 %). Cependant, cette augmentation est liée pour plus de 13 points à la hausse des importations de pétrole et de matières premières. Les importations en provenance de France augmentent donc plus que les importations chinoises hors énergie et matières premières.

(*) Celles-ci présentent des différences importantes avec celles des Douanes françaises : en 2010, le niveau des importations françaises en Chine est évalué à 13 Mds EUR, mais celui des exportations chinoises en France à seulement 20,9 Mds EUR pour un déficit commercial limité de ce fait à 7,9 Mds EUR (6 Mds EUR en 2009). Les chiffres des Douanes chinoises sont donc utilisés dans cette note pour des comparaisons dans le sens des exportations vers la Chine, du fait d'une certaine proximité avec les chiffres français, mais pas dans le sens des importations en provenance de la Chine. Les valeurs utilisées ici sont celles exprimées en euros (les progressions exprimées en dollars ayant des montants différents).

Par ailleurs la baisse de la part de marché française s'inscrit dans la baisse tendancielle de celle des grands partenaires de la Chine (Japon, États-Unis, Union européenne, Taïwan). Au total, sans optimisme excessif compte tenu du niveau du solde, la France aura relativement su tirer parti de la reprise chinoise en 2010.

Le secteur aéronautique réalise près de 30 % de nos exportations en 2010 (27,4 %). La hausse de 80 % de nos exportations sur ce secteur par rapport à 2009 est liée à l'augmentation des livraisons d'avions Airbus (source : Douanes françaises en nomenclature CPF4).

Nos exportations hors aéronautique augmentent également de 30 % en 2010. Les secteurs traditionnellement importants ont tous connu des progressions supérieures à 20 % (mécanique, chimie, équipements électriques, santé). Seul le secteur des équipements électroniques connaît une progression très modeste du fait d'une forte baisse des ordinateurs et des équipements de communication. Certains secteurs montent en puissance, comme le secteur des vins et spiritueux (+ 80 %), le secteur agroalimentaire hors vins et spiritueux (+ 27 %) – l'ensemble du secteur agroalimentaire représentant ainsi plus de 8 % de nos exportations en Chine –, le secteur automobile (+ 60 %) principalement du fait de livraisons de pièces, les véhicules assemblés ne représentant que 15 % de nos exportations du secteur en Chine.



Source : Service économique régional de Pékin

Au total, les principales contributions à la hausse de 40 % nos exportations en 2010 sont l'aéronautique (16,8 points), les industries mécaniques (3,3 points), les vins et spiritueux (3,2 points), les équipements électriques et l'automobile (2,4 points chacun), la chimie (2,2 points) et la santé (1,5 point). La seule contribution négative est celle de la bijouterie (- 0,12 point).

Les investissements

Investissements directs étrangers en Chine

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
IDE (en Mds USD)	53,5	60,6	60,3	63	75	92	90

Source : China Statistical Yearbook 2010

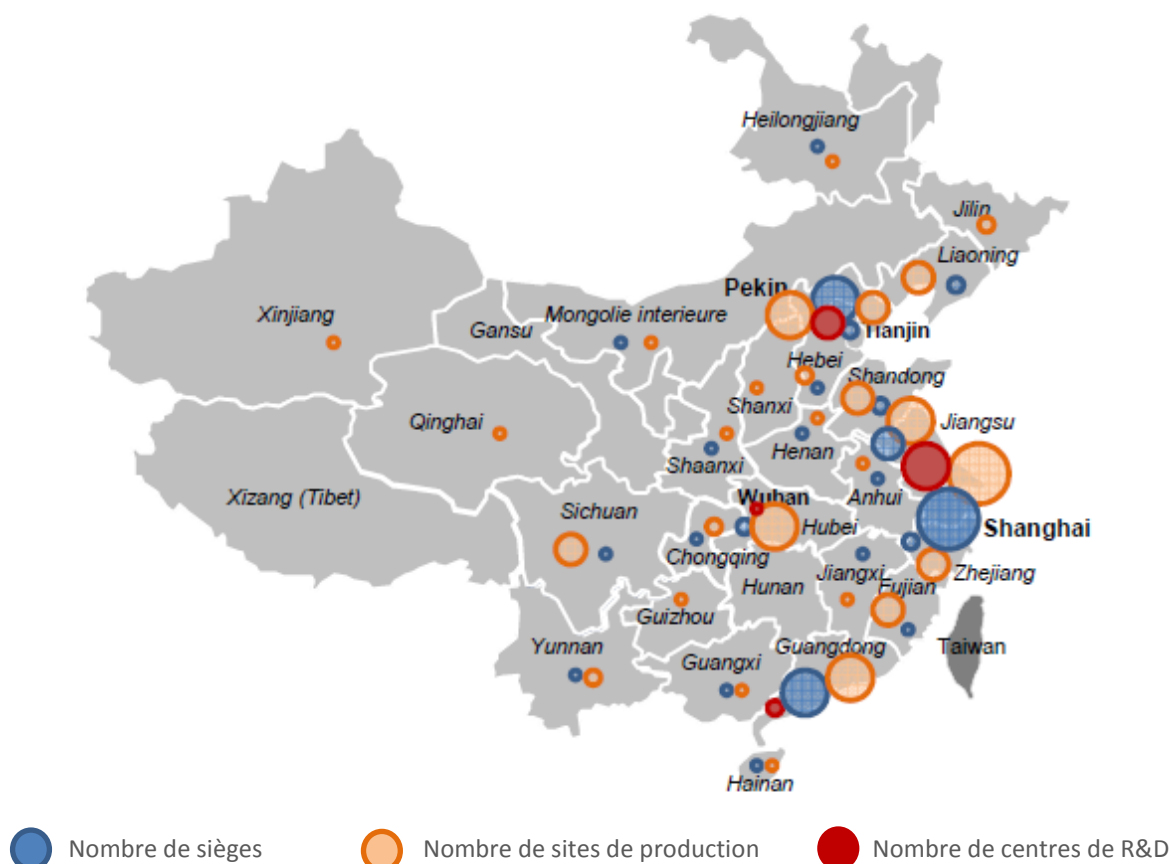
Les IDE en Chine ont atteint 105 Mds USD en 2010(une progression de près de 17 %). En particulier, les IDE en Chine ont progressé de 28,6 % dans le secteur tertiaire et de 27,6 % dans les régions de l'ouest et du centre de la Chine.

Place de la France en Chine

Selon les dernières estimations de la Mission économique-Ubifrance en Chine, en janvier 2010, la présence française est aujourd'hui forte de **près de 2 200 implantations**.

Si, traditionnellement, la majorité des entreprises font le choix de Shanghai (36 %, on atteint près de 50 % de nos implantations si l'on englobe Shanghai et les provinces voisines), Pékin (20 %) et le Guangdong (15 %), elles sont de moins en moins frileuses à tenter leur chance dans le Centre et l'Ouest de la Chine qui, aujourd'hui, recensent 10 % des implantations françaises. Les villes secondaires chinoises (Nanjing, Tianjin, Hangzhou, Ningbo, etc.) offrent des relais de croissance pour les groupes français dans le secteur industriel et des biens de consommation. Toutes les formes d'implantation sont représentées (bureaux de représentation, sièges sociaux régionaux, sites industriels à capitaux mixtes ou exclusivement français) avec une nette augmentation des centres de R&D.

Carte de répartition des implantations françaises en Chine par provinces (2010)



Source : Service économique régional de Shanghai

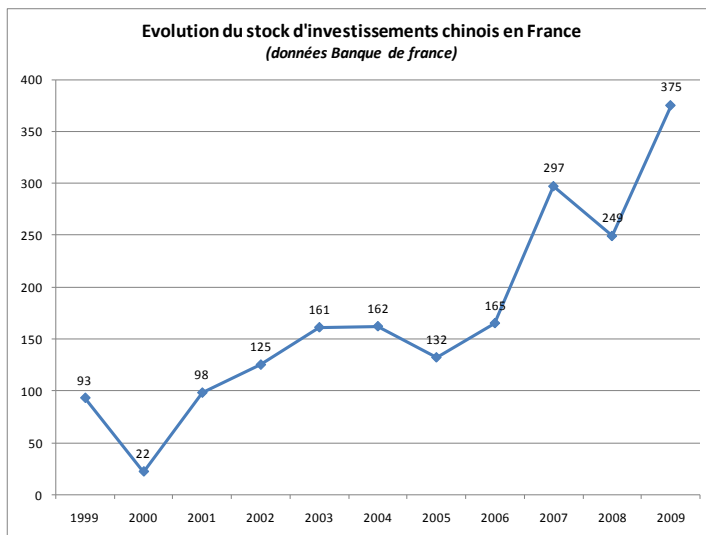
Ces investissements répondent d'abord à un objectif de pénétration du marché chinois, lequel absorbe en moyenne 85 % de la production de ces implantations. Le chiffre d'affaires généré localement par nos implantations est estimé à plus de 30 Mds EUR en 2010 (soit plus du triple de nos exportations), en croissance de 25 % (soit une croissance bien plus rapide que la croissance de nos exportations ou du marché chinois lui-même).

Une progression rapide des investissements chinois à l'étranger, mais une présence limitée en France *(source AFII Chine)*

Si la Chine demeure un investisseur modeste à l'étranger, les IDE chinois progressent à un rythme soutenu depuis 2004. Les flux d'investissements chinois ont augmenté de 50 % en 2008, pour atteindre 52 Mds USD, et se sont stabilisés à 48 Mds USD en 2009, malgré la crise.

La Chine est devenue le **16^e pays investisseur dans le monde** (classement CNUCED), encore loin derrière les pays développés, mais en progression rapide. La promotion des investissements chinois à l'étranger est un axe important de la politique économique chinoise pour accélérer le développement international des entreprises, réduire l'excédent de la balance des paiements qui exerce des pressions à la hausse sur le renminbi et assurer l'approvisionnement en matières premières et en énergie du pays. À l'instar des flux entrants, la destination finale des investissements chinois est difficile à déterminer. L'UE et les États-Unis reçoivent chacun environ 4 % des investissements chinois, mais la part réelle investie dans ces deux zones est sans doute bien plus élevée. Bien que le secteur secondaire soit le principal moteur de l'économie chinoise, les investissements manufacturiers de la Chine à l'étranger sont modestes (8 % des flux) répartis entre les secteurs du textile et de la sidérurgie. Pour l'essentiel, l'investissement chinois à l'étranger prend la forme de structures commerciales, de sièges et d'acquisitions. Les entreprises chinoises réalisent peu d'investissements « *greenfield* » à l'étranger.

Selon les données de la Banque de France, la Chine aurait investi un stock de 375 M EUR en France à fin 2009, ce qui la classe très loin derrière les grands pays investisseurs, dont 60 % dans les services (30 % dans les services financiers) et 40 % dans l'industrie manufacturière.



Source : Service économique régional de Pékin

L'AFII recense plus de 130 filiales d'entreprises chinoises établies en France, surtout en région parisienne et Rhône-Alpes, employant un effectif total de 5 000 à 6 000 personnes. À cela s'ajoutent les filiales d'entreprises originaires de Hong Kong qui représentent plusieurs milliers d'emplois. Ces filiales sont pour la plupart des bureaux commerciaux et une quinzaine seulement ont un effectif supérieur à 100 salariés. Même si la plupart des entreprises chinoises se contentent encore d'ouvrir en France des petits bureaux commerciaux, l'investissement par des entreprises chinoises et hongkongaises a beaucoup mûri depuis quelques années au travers d'opérations de plus grande ampleur comme le rachat d'unités de production ou des opérations de création.

Le plus gros investissement de Chine continentale en France a été réalisé par le **groupe BLUESTAR** au travers de sa filiale CHEMCHINA avec le rachat d'ADISSEO (spécialiste de la nutrition animale) et de l'activité silicone de Rhodia en 2007. Les reprises de sites en difficulté par des groupes chinois sont aujourd'hui plus fréquentes. NHI, un groupe d'État du Liaoning, a acquis en 2007 le fabricant de tunneliers NFM, permettant de maintenir 240 emplois à Lyon. WEICHAÏ POWER, 1^{er} fabricant chinois de moteurs diesel pour camions et navires, a repris en 2009 l'entreprise

marseillaise des Moteurs Baudoin, avec 120 salariés. SHANGHAI ELECTRIC a fait l'acquisition de l'entreprise américaine GOSS INTERNATIONAL qui emploie plus de 500 personnes en France. Plusieurs grandes entreprises chinoises ont par ailleurs établi leur siège européen à Paris, HAIER, ZTE et LENOVO, le groupe HUAWEI ayant également une présence très significative dans la région parisienne.

Les investisseurs chinois en France se heurtent encore à des difficultés réglementaires : procédures d'obtention des visas et autorisations de travail, modalités d'application de la convention de non-double imposition, absence d'accords bilatéraux de sécurité sociale et en matière de permis de conduire. Toutefois, des projets de convention sont à l'étude pour ces deux derniers points et les nouvelles dispositions sur la carte de séjour « compétences et talents » permettent de mieux répondre aux attentes des investisseurs étrangers en France. Par ailleurs, les groupes chinois pâtissent encore d'un manque d'expérience à l'international qui explique certains échecs, en particulier le rachat de la branche téléviseurs de Thomson par TCL en 2003 et la mise en redressement judiciaire du fabricant français de contreplaqué PLYSOROL suite à sa reprise par un investisseur chinois en 2009.

Environnement des affaires et conseils pratiques

Les usages du pays

L'ancienneté de la culture chinoise fait que les usages et pratiques sont nombreux. Deux éléments sont surtout importants. Tout d'abord, « sauver la face » : la recherche du compromis doit primer sur la confrontation directe. Cela est vrai tant au niveau privé que dans les affaires. L'autre élément important est le « *guanxi* » ou réseau. Travailler ses relations sociales et professionnelles, le plus souvent lors de banquets, est souvent utilisé comme un moyen de promotion sociale.

Les modes de paiement les plus utilisés

Les moyens de paiement les plus utilisés par les entreprises chinoises dans les opérations de commerce international sont les suivants :

- Le **virement** (SWIFT ou TT) est très utilisé malgré l'absence de garantie qu'il apporte. Efficace, simple et économique, il est privilégié par les entreprises ayant déjà entre elles un courant d'affaires bien établi. En l'absence de telles relations de confiance, il convient pour le vendeur de se faire payer d'avance ou au moins de recevoir un acompte substantiel. En cas de paiement d'avance, une garantie bancaire pourra être sollicitée par l'acheteur pour garantir la livraison des biens. Lorsque l'acompte est supérieur à 200 000 USD, la garantie bancaire est obligatoire.
- La **remise documentaire** est plus sécurisée que le virement, mais elle présente des risques de non enlèvement de la marchandise expédiée.
- Le **crédit documentaire** est le moyen de paiement qui offre le plus de garanties. Toutefois, compte tenu de son coût élevé, il est plus généralement utilisé pour les contrats portant sur des montants importants. Le crédit documentaire consiste pour la banque de l'acheteur à s'engager à payer le vendeur sur présentation des documents représentatifs de la marchandise (la liste des documents à fournir est prévue par la banque de l'acheteur lors de l'ouverture du crédit documentaire par ce dernier). Il existe plusieurs formes de crédits documentaires présentant des degrés de garantie de paiement plus ou moins élevés pour le vendeur. Le crédit documentaire révocable est à proscrire dans la mesure où il ne présente aucune garantie pour le vendeur, l'acheteur pouvant annuler ou modifier le crédit documentaire sans notification préalable. Il convient d'utiliser le crédit documentaire irrévocable qui interdit toute modification ou annulation du crédit documentaire. Idéalement, le crédit documentaire est confirmé : la banque du vendeur confirme le crédit documentaire couvrant de ce fait le risque d'une défaillance éventuelle de la banque de l'acheteur et offrant une plus grande garantie au vendeur. En Chine, la confirmation est généralement dite « silencieuse », les banques chinoises acceptant difficilement de se faire confirmer : la banque du vendeur confirme auprès de son client sans révéler cette confirmation. Ce service constitue néanmoins un coût supplémentaire pour les vendeurs.

L'importance de la carte de visite

La carte de visite (名片 *mingpian*) est, bien entendu, un outil incontournable pour travailler avec les Chinois. Les rencontres sont nombreuses, parfois imprévues, et il est toujours utile d'en laisser et d'en garder une trace. Pour cette même raison, il est important de se choisir un nom chinois avec l'aide d'un bon traducteur : la carte de visite sera donc le plus souvent bilingue, en français au recto et en chinois au verso. Un nom étranger peut se « traduire » d'abord en fonction de la phonétique, puis selon le sens. En effet, un même son en chinois correspond généralement à plusieurs mots, ce qui permet de choisir un nom proche phonétiquement du nom d'origine et ayant une véritable signification qui sera appréciée par les interlocuteurs. Les Chinois accordent également beaucoup d'importance au titre et à la position dans l'entreprise, qu'il convient donc de traduire aussi.

UBIFRANCE et les Missions Economiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions Economiques.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

© 2011 – Ubifrance et les Missions Economiques.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance et des Missions Economiques, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance et les Missions Economiques ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Ubifrance et les Missions Economiques ne sauraient en aucun cas être responsables d'éventuels changements.

Auteur : Mission Economique Ubifrance de Shanghai

Adresse : Haitong Securities Building, 21/F, 689, Guangdong Road - Shanghai, R.P.C. 200001

Rédigée par : Matthieu GARCIA

Revue par : Marion LESPINE

Version originelle : novembre 2009

Version mise à jour : juillet 2011

